



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Nouveau crédit d'impôt pour la philanthropie culturelle : UN INCITATIF À LA CULTURE MAL ADAPTÉ AUX NOUVEAUX USAGES DU WEB

Montréal, le 4 juillet 2013 - Alors que le Québec souffre d'un déficit de financement de la culture, le gouvernement du Québec a annoncé hier la mise en place d'un crédit d'impôt pour la philanthropie culturelle. Or, ce crédit d'impôt fait totalement fi des nouveaux usages du web, notamment ceux liés au financement des projets culturels par financement participatif (crowdfunding).

Le don par financement participatif est en pleine expansion partout dans le monde : 2,7 milliards de dollars ont été financés en 2012 dans près de 1 million de campagnes sur plus de 500 plateformes, dont déjà une quinzaine au Québec.

Le crowdfunding ne peut plus être exclu des réflexions sur la philanthropie culturelle, d'autant plus que les sommes amassées par ce nouveau moyen de financement font plus que doubler chaque année. Selon les chiffres révélés par le Fonds des médias du Canada le 2 juillet 2013 lors de la « CrowdFund Night » à Montréal, plus de 21% des projets de crowdfunding concernent directement la culture.

Fonpop déplore que les intervenants du crowdfunding n'aient été consultés ni par le Ministère de la Culture du Québec, ni par le Comité de philanthropie créé par Mme Marois. Fonpop a pourtant cherché à contribuer au Comité, mais l'appel est resté sans réponse à ce jour.

Les conclusions de ce Comité et les mesures annoncées d'un crédit d'impôt pour les dons supérieurs à 5000 \$ ne vont toucher qu'une infime partie de la population et ne tiennent pas compte de la contribution du grand public pour de petits dons.

« Nous demandons simplement au gouvernement de tenir compte d'une réalité qui a totalement changé depuis les 5 dernières années. Le montant moyen d'un don à la culture en crowdfunding est de 25 \$. Exclure une déduction fiscale pour les petits dons faits sur les sites de dons en ligne, c'est passer à côté de la révolution en cours sur le financement participatif » estime Yannick Lacoste, président de Fonpop.

Fonpop espère être entendue rapidement afin de permettre la mise en place de mesures qui auront un réel impact auprès d'un plus large public. Notons par exemple que si 40 000 personnes donnent 25 \$, cela contribue à la culture pour 1 million de dollars, mais personne n'incite aujourd'hui ces petits mécènes à le faire.

À propos de Fonpop

Fonpop.com est un site mondial de financement participatif qui croit que chaque promoteur doit avoir la chance de réaliser ses projets innovants avec l'aide de sa communauté. Lancé en mai 2013, Fonpop permet aux projets culturels, technologiques, à vocation sociale ou entrepreneuriale d'aller chercher le financement nécessaire auprès de la communauté, via le web.

Renseignements :

Adèle Mauthès, responsable des communications

a.mauthes@fonpop.com

514-288-3888 p. 252